

Jeux olympiques—Financement

Même sa chronologie des faits est inexacte. Je demande instamment au gouvernement de rajuster son objectif. Les Olympiques n'ont pas besoin de tout l'apparat que le maire de Montréal veut leur donner. Il ne fait aucun doute que tout programme propre à stimuler la forme physique des Canadiens est bon pour l'ensemble du pays et que notre prestige est en jeu, mais je rappellerais au gouvernement que notre réputation est également en jeu et ce qui compte le plus, ce n'est pas tant l'étalage que nous ferons aux Jeux olympiques que la façon dont nous nous en occupons. Je demande instamment au gouvernement que nous en revenions à l'essentiel des Olympiques et que nous centrons notre attention sur le bien-être des concurrents, des coureurs, des lutteurs, des nageurs et de tous les autres athlètes. Accordons-leur une certaine attention.

Nous n'avons nul besoin des extravagances que le maire de Montréal désire dans le seul intérêt de Montréal. Donnons aux Canadiens et à nos athlètes une chance, et réduisons l'ampleur de cette entreprise, de façon à faire porter l'accent sur la forme physique plutôt que sur le décor matériel des Jeux.

M. Jake Epp (Provencher): Madame l'Orateur, le bill C-63 et l'article 4 en particulier, suscitent un certain nombre de questions très sérieuses que les députés, au nom de tous les Canadiens, devraient poser non seulement au ministre des Postes (M. Mackasey) qui, ayant parrainé ce bill, voudrait bien le voir adopter pour des raisons manifestes, mais tout aussi bien aux dirigeants du COJO et au maire de Montréal.

Voici que toute cette question des Olympiques, de leur financement et de la participation du gouvernement vient nous hanter que nous l'admettions ou non, bien plus tôt qu'aucun de nous ne le prévoyait au moment où le projet de loi fut présenté pour la première fois à la Chambre en 1973. J'aimerais rappeler que la situation était bien différente en 1973, tout comme d'ailleurs l'attitude du gouvernement. Aux yeux de ceux d'entre nous qui, en 1973, faisaient partie du comité permanent des prévisions budgétaires en général, au moment où celui-ci fut saisi du projet de loi concernant la vente des timbres, la frappe et la vente des pièces de monnaie olympiques, ainsi que la loterie, l'attitude d'alors des ministériels contraste beaucoup avec celle qu'ils ont maintenant adoptée. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un changement d'attitude à l'égard du financement ou des tours de passe-passe qui ont lieu relativement au financement; à mon avis, les députés de l'autre côté estiment plutôt que s'ils attendent assez longtemps, le bill finira par être adopté.

● (2150)

Qu'est-il arrivé en 1973? Quand le bill original était à l'étude du comité des prévisions budgétaires en général, le gouvernement avait présenté aux membres du comité un bill qui autoriserait la frappe de pièces de monnaie, l'émission de timbres et la loterie nationale. Pendant plusieurs jours, les députés de l'opposition qui faisaient partie du comité avaient signalé aux ministériels que les dispositions du bill devaient être plus strictes, que le bill original ne prévoyait pas l'obligation de faire rapport de la situation, qu'il fallait délimiter les attributions et que le Parlement devait avoir des faits et des chiffres au sujet du nombre de pièces frappées et du plafond relatif au nombre de pièces de monnaie en circulation. Le chef de la Monnaie avait témoigné au comité et il avait bien expliqué ce qui se passerait.

Il avait indiqué qu'on avait demandé à l'Hôtel de la monnaie de commencer à frapper des pièces même si le bill

[M. Friesen.]

était encore à l'étude et je me rappelle très clairement qu'un soir, après plusieurs heures de débat au comité, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), qui était alors ministre des Postes et qui présentait le bill, avait exhorté les députés de son propre parti à adopter nos amendements qui rendaient le bill plus strict et que son parti a fini par adopter. Il les avait exhortés à accepter ces amendements; autrement, le bill n'aurait pas été adopté et le COJO n'aurait pas pu faire son travail.

Je me rappelle ce soir-là très clairement et je sais que les ministériels avaient alors cédé devant les instances de leur ministre. Pourquoi? Parce qu'ils n'étaient pas suffisamment nombreux au comité. Aujourd'hui, avant même que les Jeux olympiques aient eu lieu, nous avons déjà de la difficulté à financer le COJO. À cette époque, nous ne pouvions fonder nos déclarations sur des faits, mais nous constatons maintenant chaque mois, à mesure qu'on publie les rapports, que même les membres du COJO ignorent ce que leurs programmes leur coûtent.

D'après les journaux, le COJO ne connaît même pas la quantité de billets dont il dispose. Une fois, il annonce qu'il en connaît le nombre, ensuite qu'il ne le connaît pas. Cette semaine par exemple, on apprenait qu'un contrat n'avait pu être conclu avec le Forum de Montréal. On apprenait qu'il fallait aménager d'autres sièges et qu'il n'y en avait pas autant qu'on le croyait. C'est un exemple de mauvaise planification.

Pour la deuxième fois, le gouvernement demande à la Chambre d'adopter cette mesure parce qu'elle est urgente, et parce que le gouvernement ne dispose pas de beaucoup de temps. On nous demande de ne pas poser de questions maintenant mais nous pourrions le faire après 1976. C'est se moquer du monde.

Pour ce qui est du financement prévu dans le bill C-63, quand le premier bill a été adopté en 1973, on prévoyait un maximum de 250 millions de recettes qu'on remettrait au COJO. Mais il faut vendre de plus en plus de pièces par suite de la hausse du prix de l'argent, et le COJO n'a pas encore atteint ses objectifs; on prévoit maintenant que la vente de ces pièces ne rapportera pas 250 millions.

Cependant, des Canadiens se sont engagés de ce côté. Des sociétés se sont orientées du côté des Olympiques et beaucoup d'entre elles ont commencé à fabriquer des symboles olympiques ou des variantes. Beaucoup ont même commencé à en vendre. Quand je suis arrivé chez moi en fin de semaine, j'ai trouvé dans mon courrier un échantillon de l'écusson olympique portant le M stylisé et les cinq cercles, et un fabricant m'invitait à utiliser ces symboles comme moyens de publicité. Je suis certain que la plupart des députés ont reçu cette brochure publicitaire.

Quand le bill C-63 sera adopté, qu'advient-il de ce fabricant? Il a déjà investi de l'argent. Aux termes du bill à l'étude, il est déjà dans l'illégalité depuis le 13 juin. C'est un bill à effet rétroactif et le fabricant, depuis qu'il a commencé à fabriquer des symboles, brochures, épingles à cravates et autres souvenirs qui peuvent se rattacher à l'utilisation du symbole olympique avant le 13 juin, était déjà dans l'illégalité et je sais que le gouvernement, majoritaire, est certain que le bill sera adopté. C'est une attitude totalement différente de celle qu'il avait au moment de l'adoption de la première loi.